## **COMPTE RENDU REUNION DU 17 mai 2024 – 17H30 – MAIRIE**

L'an deux mil vingt-quatre et le 17 mai 2024 à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard FAVIER, Maire.

<u>Présents</u>: Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mme DESAUNOIS Frédérique, M. MOURLON Gérard, M. FAVIER Bernard, Mme GOURDY Agnès, M. GOUYON Gilles, M GRENAT Claude, M. FONTENIL Michel, Mme LORANS Florine, M. LECUYER Lionel, M. GIRAUD Patrice, M. RENARD Alexis.

Absents: Mme BAGNAUD Marie-Claude,

M. GRENAT Claude a été élu secrétaire.

Lecture du compte rendu de la réunion précédente et validation

## I - Compte rendu des décisions

#### Décision N°2024-07 : Recrutement Contrat Durée Déterminée Agent Administratif

CONSIDERANT la nécessité de recruter un Agent Administratif au sein du secretariat de Mairie en raison de l'absence pour congé parental de Stéphanie GIRAUDET du 02 février 2024 au 03 aout 2024,

CONSIDERANT la candidature de Madame Margaux ROOSE,

DECIDE : De recruter Madame Margaux ROOSE en Contrat à Durée Déterminée, du 20/05/2024 au 03/12/2024, pour une durée de travail hebdomadaire de 35h00.

# II - Ordre du jour Conseil Municipal

#### 1) Prime Inflation

Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal du 20 décembre 2023 le décret permettant le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la Fonction Publique Territoriale parue au journal officiel du 1<sup>er</sup> Novembre 2023. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement aux agents titulaires la prime inflation telle que suit en un seul et unique versement.

AGENT TITULAIRE	Ancienneté	Rémunération	Montant de la prime équivalent temps plein	Prime à verser, proratisée au nombre d'heures et à la présence sur la période	
Agent Technique (28h hebdomadaires)	01/02/2005	18 860,52 €	800,00€	640 €	
Secrétaire de Mairie (35h hebdomadaires)	07/07/2008	27 250,93 €	700,00€	700 €	
Agent des écoles Maternelles (35h hebdomadaires)	16/08/2019	16 871,38 €	800,00€	800€	
Secrétaire de Mairie (26h hebdomadaires)	15/01/2018	13 571,07 €	800,00€	594.29 €	
Agent Technique (35h hebdomadaires)	12/03/1990	25 951,92 €	700,00€	700 €	
TOTAL	3 434,29 €				
Les montants sont indicatifs et pourront être ajustés en fonction des textes en vigueur					

## 2) Prime exceptionnelle aux agents en contrat de droit privé

Monsieur le Maire, propose de faire bénéficier les agents en contrat de droit privé d'une prime exceptionnelle calculée proportionnellement à la quotité de travail et de la durée d'emploi courant entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023, sur le même barème que la prime inflation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une prime exceptionnelle aux agents en contrat de droit privé telle que suit, en un seul et unique versement.

AGENT Contrat de Droit privé	Ancienneté	Rémunération	Montant de la prime équivalent temps plein	Prime à verser, proratisée au nombre d'heures et à la présence sur la période	COMMENTAIRES	
Secrétaire de Mairie	12/09/2022	13 312,21 €	800,00€	365,46 €	20h hebdomadaires et 291 jours sur la période	
Secrétaire de Mairie	22/06/2023	20 966,4 €	800,00€	17,53 €	35h hebdomadaires et 8 jours sur la période Fin contrat 21 mars 2024.	
Agent Technique	11/01/2021	21 142,58 €	800,00€	685.71 €	30h hebdomadaires et présence complète sur la période	
Cuisinier	11/03/2021	10 041,64 €	800,00€	685,71 €	30h hebdomadaires et Présence complète sur toute la période	
Aide Cantine	02/12/2022	1 396,78 €	800,00€	29,27 €	2.22/35ème h hebdomadaires et 210 jours sur la période	
TOTAL			1 783,68 €			
Les montants sont indicatifs et pourront être ajustés en fonction des textes en vigueur						

# 3) Consultation pour couverture colonie de la croisette

Monsieur le Maire informe que suite à la consultation, 12 entreprises ont retiré le dossier dont deux ont répondu.

Les propositions sont les suivantes :

	Solution de Base : 160 000 €HT		
Embellitoit	Soit 192 000 € TTC		
34 420 Villeneuve les Beziers	Surcout tôles isolées : 4500 €HT		
	Option nettoyage déchets non amiantés : 24 000€		
	Solution de Base : 268 650 €HT		
Faure Services	Soit 322 380€ TTC		
26210 Lens lestang	Surcout tôles isolées : 55 500€HT		
20210 Letts lestarig	Option nettoyage déchets non amiantés : non		
	chiffré.		

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la société Embellitoit et décide de refuser l'option de nettoyage des déchets non amiantés.

### 4) Prime exceptionnelle

Suite au non renouvellement de contrat d'une personne au secrétariat depuis le 06 mars 2024, notre seconde secrétaire a assuré seule la gestion de la mairie. Il est proposé de lui verser une prime exceptionnelle de 150€ net par mois à compter du 07 mars 2024 jusqu'au 11 juin 2024, date de fin de son contrat actuel. Les modalités de versement seront étudiées suivant les conditions légales.

Un nouveau contrat en CDD lui a été proposé jusqu'au 31 décembre 2024 à 35h par semaine. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## 5) Consultation pour couverture Salle des Associations - Boulangerie

Monsieur le Maire informe que suite à la consultation, 3 entreprises ont répondu à la consultation dont deux favorablement :

SAS ELBA Les Mazeaux 63410 Charbonnière les vieilles	22 390 €HT 26 868 € TTC
IB Créations  ZA le Pra de Serre  Rue Charles Augustin de Coulomb  63960 Veyre Monton	27 670 €HT 30 437€ TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la société ELBA.

# 6) Dispositif Eco-COM+

Monsieur le Mairie expose le projet du CD63 qui propose de financer l'acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie pour les collectivités (60% sur le prix HT plafonné à 2 500€/bénéficiaire).

Monsieur le Mairie interroge le conseil municipal quant à l'intérêt porté à cette initiative, sur le lieu de pose du dispositif ainsi que sur les démarches à effectuer par la commission travaux.

Le conseil municipal décide de demander des devis concernant les différents dispositifs envisageables et de réunir la Commission travaux afin de discuter de la faisabilité du projet.

## 7) Demande de l'association « l'Alambic du Montel de Gelat et des Combrailles »

Monsieur le Maire présente le projet de l'association Alambic concernant une participation et un soutien au projet de reprises d'activités d'un alambic situé au Montel de Gelat.

Le conseil municipal s'interroge sur la somme à allouer à cette initiative de conservation du patrimoine, sur la contrepartie à potentiellement demander à l'association qui n'est pas communale et propose de rencontrer les gestionnaires de l'association.

## 8) Demande de subvention de l'association « La Joliphée »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association de danse « La Joliphée » de Saint Eloy les Mines, sollicite une subvention auprès des communes dans lesquelles elle a 4 adhérents ou plus. Le conseil municipal vote à l'unanimité contre cette proposition.

#### **III – Questions Diverses**

- \* Suivi projets Epicerie le permis de construire a été déposé et est en instruction.
- \* Suivi Projet rénovation site internet : 2 entreprises ont répondu à la demande
  - O UTOPIA : Devis 2 742 € TTC
  - o MOBILE LAB: Devis 4 100 €TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis de la société UTOPIA.

#### IV — Rapport des Comités Consultatifs

#### **Comités Consultatifs**

<u>Voirie et Assainissement</u> : les Travaux des routes débuteront courant juillet par le Village de Lamazière ave le SIV de Menat.

<u>Bâtiments Communaux</u> : Madame Sandrine VISTE habitant depuis 20ans le logement de l'ancienne perception a quitté son logement. Le conseil municipal propose de consulter Madame Marie Claude BAGNAUD, Architecte pour le réaménagement du bâtiment.

Suite au départ du locataire de l'appartement 3 pièces de la cure, Monsieur Nicolas GALLARD a emménagé le 1<sup>er</sup> juin.

#### Matériel Communal:

- La Commune a fait l'acquisition d'un tracteur tondeuse
- Les devis de carrosserie et mécaniques ont été acceptés pour les travaux sur le camion de la commune.

#### Information:

 Patrice GIRAUD indique qu'il ne manque que les informations concernant les travaux route des Fades afin de finaliser le Bulletin Municipal. Un délai maximal à fin juin est donné.

#### Vie communale:

- Pierrette ALVES informe que le repas de l'âge d'or c'est bien passé, que 42 colis seront à préparer pour les personnes de plus de 80 ans qui n'ont pu se déplacer lors de cet évènement. Elle propose le jeudi 23 mai à 20h à la mairie pour la réalisation des paquets. Agnès GOURDY, Sophie COMBEMOREL, Frédérique DESAUNOIS, Gérard MOURLON, Bernard FAVIER et elle-même se portent volontaires.
- Les décorations et changement de fleurissements seront à voir avec Michel STEGER.

#### <u>Tourisme et Patrimoine</u>:

- La rénovation du Balisage du Chemin du temple sera réalisée le samedi 15 juin.

#### **Syndicats**

#### SIRB:

- Le camping a été vendu pour 300 000 € avec des conditions suspensives,
- La baignade à la plage du Pont du Bouchet ne sera plus surveillée,
- La manifestations FestiFades est annulée afin de permettre une économie de 5 000€.

#### **SICTOM**:

- Un problème de poubelle déplacée au village du Chirol a été signalé. Le camion poubelle ne pouvant faire demi-tour à cause du terrain détrempé par les intempéries.
- Le conseil municipal évoque l'éventualité de placer un ou des composteurs participatifs.

Prochaine réunion le : 21 juin 2024 à 19h00

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE